LACROIX Je m'abonne R.J.

À vif France Monde Religion Economie Culture Enviror

Actualité > France

Sécurité routière : les avertisseurs de radars sont-ils légaux ?

Explication Pour le deuxième week-end de chassé-croisé entre juillettistes et aoûtiens, le trafic routier sera chargé samedi 5 août. L'occasion de s'interroger sur les applications et GPS qui signalent radars et contrôles de police.

Laura Merceron, le 05/08/2023 à 07:28

réservé aux abonnés

Lecture en 2 min.

En 2021,15 millions de véhicules ont été flashés par les radars fixes, annonçait la déléguée interministérielle à la Sécurité routière, Florence Guillaume, en janvier

LA CROIX Je m'abonne

mais de nombreux conducteurs miseront aussi sur leur GPS pour les alerter de la présence de contrôles de vitesse. Mais certaines méthodes de signalement des radars ne sont pas légales.

À lire aussi Sécurité routière : une carte officielle des radars mise en ligne

En janvier 2012, le gouvernement de François Fillon a rendu illégale *« la détention, le transport et l'usage des* "avertisseurs de radars" ». À travers ce terme, c'est une des fonctionnalités des GPS et applications sur téléphone qui est visée. *« Ces avertisseurs recensent la position géographique des radars et préviennent les conducteurs de leur localisation précise »*, explique M^e^ Rémy Josseaume, avocat et président de la commission sur le droit routier au barreau de Paris.

L'interdiction concerne également les détecteurs de radars. *« Ce sont des boîtiers créés spécifiquement pour repérer le laser des radars. Ils avertissent aussitôt le conducteur et perturbent ce laser pour empêcher le radar de contrôler la vitesse du véhicule. »* La détention d'un détecteur ou d'un avertisseur de radars est passible, au maximum, de 1 500 € d'amende, six points en moins sur le permis, trois mois de suspension de permis et jusqu'à l'immobilisation voire la confiscation du véhicule.

Signaler une zone de contrôle

Avertisseurs et détecteurs de radars ont été remplacés par des *« assistants d'aide à la conduite. Ils ont les mêmes fonctionnalités que les anciens GPS, mais au lieu de donner une localisation précise, ils préviennent simplement de l'entrée dans une zone de contrôle plus ou moins large »*, comme le font les panneaux de signalisation sur le bord des routes à l'approche d'un radar fixe.

À lire aussi Waze : peut-on échapper aux embouteillages grâce à cette application GPS ?

« Ces dispositifs peuvent avoir un effet négatif, concède Christophe Damond, directeur des études au sein de l'Association prévention routière. *Certains*

LA CROIX Je m'abonne

En créant ce système de zone de contrôle, le gouvernement entendait *« lutter contre l'insécurité routière et prévenir les comportements de conduite dangereux »*. Un bénéfice que reconnaît volontiers Christophe Damond. *« Avant, les gens n'étaient pas prévenus en amont du radar et pouvaient donner un coup de frein au dernier moment. Maintenant, ils anticipent et ralentissent progressivement en amont du contrôle. »*

Le cas particulier des contrôles de police

Ces restrictions ne concernent cependant que les radars : aucun texte de loi ne vient en effet interdire aux applications d'avertir leurs utilisateurs de la présence d'un contrôle de vitesse réalisé par la police en indiquant son endroit précis. *« Le signalement de ces contrôles permet d'obtenir le résultat espéré, à savoir de faire ralentir les conducteurs »,* explique Thierry Monchâtre, en charge de la communication de la Sécurité routière au ministère de l'intérieur.

À lire aussi Sécurité routière : le nombre de tués sur les autoroutes en forte hausse

Faire des appels de phare aux autres véhicules, poster un message sur un groupe Facebook ou appeler un proche pour l'avertir d'un contrôle routier : toutes ces méthodes sont, elles aussi, parfaitement autorisées.

À découvrir Premier week-end de juillet : un trafic très chargé

Sécurité routière Autoroute vacances

Réagissez

COMMENTEZ

LIRE LES COMMENTAIRES

LA CROIX

Je m'abonne

Sécurité routière : le dossier de la rédaction

Sécurité routière : le nombre de tués sur les autoroutes en forte hausse

Sécurité routière : la suspension automatique du permis, une mesure à l'efficacité contestée

Sécurité routière : comment s'assurer que les personnes âgées sont en capacité de conduire ?

Sécurité routière : vitesse, alcool… Quelles sont les causes de mortalité ?

Voir plus d'articles

Les plus lus

1. JMJ 2023 : à Lisbonne, le pape François interpelle l'Europe
2. Livres spirituels : nos 6 coups de cœur à lire cet été
3. Démission d'évêques : « Pourquoi l'Église a tant de mal à s'appliquer la pensée sociale chrétienne à elle-même ? »

LA CROIX

Je m'abonne

5. Visite du pape à Marseille : le programme de François enfin dévoilé

À la Une

L'actu à ne pas manquer

Nous contacter

Nos services

L'écosystème de La Croix

Les sites du groupe Bayard

Politique de confidentialité - Gestion des cookies - Mentions légales - CGU - Sitemap - Classement Tour de France 2022 - Résultats élection présidentielle 2022 - Résultats élections législatives 2022 - Résultats élections régionales 2021 - Résultats élections départementales 2021

© 2023 - Bayard - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de la Croix Network